

COMMUNE DE MEYRUEIS

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du mercredi 22 avril 2026

Date de convocation : 22 avril 2026

Lieu : Mairie de Meyrueis – salle du conseil

Heure d'ouverture de la séance : 18h

Présents : conseil municipal au complet

Absents excusés / Pouvoirs : pas d'absents

Secrétaire de séance : Hélène Cupillard

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la désignation d'un membre du CCAS. Le conseil municipal accepte cet ajout.

1. Budget primitif 2026

Le budget doit être voté avant le 30 avril, contrainte renforcée cette année par la période électorale. Les élus remercient les équipes administratives pour leur efficacité dans la préparation des documents budgétaires.

La présentation est partagée entre Monique Rocher (section de fonctionnement) et Alain Germanaud (section d'investissement). Il est rappelé que le budget vaut autorisation de dépenses : si une dépense n'est pas prévue, elle ne peut être engagée. En recettes, en revanche, l'encaissement reste possible. Chaque chapitre fait l'objet d'une présentation sur trois colonnes afin de comparer les charges d'une année sur l'autre.

Le conseil municipal a clôturé le compte financier pour 2025 et étudié le budget 2026.

Pour 2025, le résultat de clôture de la section investissement fait apparaître un déficit de 159 596,32 € et un excédent de 513 080,12 € en ce qui concerne la section de fonctionnement. Ainsi, pour l'affectation de résultat en 2026, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter en recette de la section de fonctionnement la somme de 299 483,80€, la somme de 400 517,80€ en recette d'investissement ainsi qu'un report d'excédents capitalisés de 213 596,32€.

Le budget de fonctionnement est ensuite présenté. Pour ce qui concerne les dépenses, il prend notamment en compte les hausses prévisibles de carburant, des assurances et des charges de retraite. Les subventions aux associations déjà étudiées par le conseil précédent sont adoptées en cohérence, à l'exception d'une association non encore déclarée. Pour le même motif, une demande tardive de subvention n'est pas retenue.

Pour les recettes et après étude comparative de différentes hypothèses, le conseil municipal a voté favorablement pour une hausse de 1,5% des taxes sur le foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation.

Le conseil aborde en second lieu la section d'investissement. Un point est fait sur les emprunts en cours.

Les dépenses prévues pour 2026 concernent tout d'abord la voirie (reprises de murs et murs de soutènement) pour un montant de 49400€ subventionnable à 50% par le département. L'achat d'équipements pour l'école primaire, la salle des fêtes, le gymnase, la piscine, la mairie et le DAC représente un montant total de 125 000€. La toiture du château de Roquedols vient de subir une réparation partielle pour un coût de 25 000€ dont les subventions représentent 65%. La troisième tranche des travaux de l'église St Pierre fait l'objet d'une étude de l'architecte pour un coût de 10 000€ en 2026. Enfin, les travaux de réhabilitation de la maison Princival devraient débuter en septembre 2026. Il s'agit de réaliser 5 logements. Les 5 premiers lots à réaliser en 2026 sont évalués à 240 000€. La mairie est en attente de la décision de l'Etat pour sa subvention sur ce projet.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2026.

2. Compte Financier Unique (CFU)

Le CFU, Compte Financier Unique, constitue le reflet de l'exécution budgétaire de l'année écoulée (2025). David Herrard peut rester dans la pièce, n'ayant pas réalisé ce budget. Conformément à la réglementation, le maire ne participe pas au vote. Est présenté le vote pour un CFU avec un résultat de fonctionnement de 429 186 en positif et un investissement négatif de -151 354, avec un résultat de clôture de -159 586,32

Vote : adopté à l'unanimité.

3. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – désignation des membres

La CCID se réunit trois fois pendant un mandat pour étudier les nouvelles constructions. La commune doit proposer 24 noms. Des membres du conseil municipal sont intégrés, il faut être propriétaire, être inscrit au rôle des impôts. Il est également important d'avoir des personnes de tout le territoire, qui connaissent bien le territoire. M. Germanaud Alain a repris les personnes déjà en place et a complété en veillant à représenter les hameaux qui ne l'étaient pas.

Délibération:

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité	0	0

4. ONF – complément de martelage en forêt communale de Campis

Les coupes de bois proposées pour 2026 sont accolées à des coupes prévues en 2027; il est jugé préférable de les intégrer dès 2026. Forêt communale concernée : Campis.

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité	0	0

Information complémentaire : remise en état des chemins – l'ONF intervient au-dessus de Ferrussac pour remettre en état le chemin.

5. Renouvellement de la ligne de trésorerie de 300 000 euros

Le taux de l'emprunt en 2025 s'élevait à 3,44 %.

Pour	Contre	Abstentions
13	0	1

6. Désignation des représentants à la commission REU

Le Répertoire Electoral Unique.

Deux représentants de la liste majoritaire, deux représentants de la deuxième liste et un représentant de la troisième liste, doivent être désignés, pour la durée du mandat. Cette commission se réunit une fois par an pour contrôler le travail qui a été fait par le maire concernant les inscriptions, les radiations sur les listes électorales. La convocation des désignés se fera une fois par an.

7. Délégations de compétence au maire

Point reporté au prochain conseil municipal.

9. CCAS – désignation d'un membre

Il convient de reconstituer le Centre Communal d'Action Sociale (organe de gestion).

Du personnel de l'EHPAD sont en disponibilités actuellement, pour avoir un organe de gestion, qui correspond au CCAS.

Cette question sera abordée au prochain conseil municipal.

10. Commissions internes

Un tableau avec les différentes commissions est donné à l'ensemble du conseil municipal afin que chacun réfléchissent à se positionner dans les commissions de leur choix.

Dans un deuxième temps, des personnes extérieures au conseil municipal pourront se manifester pour participer aux projets des différentes commissions. Elles seront considérées comme des personnes ressources et ou expertes.

11. Questions diverses

Maison de retraite

Un investissement important de réhabilitation du bâtiment est nécessaire et urgent. L'hôpital de Mende a manifesté son intérêt pour reprendre l'établissement, avec un programme de rénovation complète (isolation, huisseries) avec un coût estimé entre 4 et 5 millions d'euros. La commune n'est pas en capacité de porter un tel investissement. Il est important de réfléchir à l'avenir des murs de l'EHPAD. Les céder à l'hôpital de Mende ou assumer les travaux au niveau de la commune.

Maître-nageur / piscine

Du 29 juin au 15 juillet recherche d'un maître nageur. Idéalement jusqu'à la fin août.

Un BNSSA assure le poste du 15 juillet jusqu'à fin août. S'il est seul pendant cette période, contrainte d'un jour de fermeture hebdomadaire : le lundi de préférence.

Accueil d'un stagiaire

Afin d'aider la mairie à remettre à jour et à développer ses outils de communication (site internet en priorité), il est proposé d'accueillir en stage un étudiant en licence professionnelle : "Métiers du numérique: conception, rédaction et réalisation web. Parcours communication numériques et e-activité." Cette licence est gérée par Nîmes Universités mais une antenne se trouve sur le campus de Mende.

Ce stage de trois mois, à temps complet, aurait lieu de fin mai à fin août. Nous sommes en contact avec le secrétariat de cette formation. Des étudiants sont encore en recherche de stages pour cette période.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H .

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

[Nom – signature]

[Nom – signature]